

# MRH BROSSET

## ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION

### TABLEAU DES GARANTIES



Les garanties accordées sont définies aux Conditions Générales MRH BROSSET réf 310\_202601.  
Elles sont téléchargeables sur le lien <https://www.citya.com/louer/mrh-citya-assurances>

Garanties	Plafonds de garantie	Franchises
<b>L'ASSURANCE DE VOS BIENS</b>		Franchise des garanties dommages à votre résidence et responsabilité civile : 300 € (à l'exception de la garantie bris de glace : 150 €)  Franchise catastrophes naturelles : 380 € (si événement sécheresse : 1 520 €)
Mobilier :	25 000 €	
• Dont bijoux et objets précieux dans les pièces d'habitation,	1 500 €	
• Dont objets usuels dans les dépendances et dans les garages.	1 500 €	
<b>Exclusion des bijoux et objets précieux dans les dépendances et dans les garages.</b> <b>Exclusion des objets de valeur (tableaux, collection d'objets rares, etc. et de valeur unitaire &gt; 5 000 €).</b>		
<b>L'ASSURANCE DE VOS FRAIS</b>		
Frais de relogement	Dans la limite d'un an à hauteur de la valeur locative du bien sinistré	
Frais annexes et supplémentaires	5 % de l'indemnité versée pour les dommages à vos biens	
<b>L'ASSURANCE DE VOTRE RESPONSABILITÉ CIVILE</b>		
En tant que locataire pour la perte des loyers subie par le propriétaire	Dans la limite de 2 ans de loyers	
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus :	100 000 000 €	
• Dont, au maximum, pour les dommages matériels et immatériels consécutifs	15 000 000 €	
<b>L'ASSURANCE DE VOTRE DÉFENSE</b>		Seuil d'intervention défense-recours (somme à partir de laquelle la garantie se déclenche) : 150 € en cas de recours amiable et 750 € en cas de recours judiciaire
Défense-recours résultant d'un événement accidentel garanti	8 000 €	
<b>L'ASSISTANCE</b>		
Assistance habitation, à domicile et aux personnes en déplacement	Voir Conditions générales MRH BROSSET réf 310_202601	
Informations juridiques et vie pratique		

MRH-BROSSET - Tableau des garanties 01\_2026